

*Liberté, Égalité, République d'Haïti*

*Au Port-Au-Prince, le 19 Mars 1816, an 13<sup>e</sup> de l'indépendance.*

*Alexandre Pétion Président d'Haïti,*

*Au général Ignace Marion, commandant l'arrondissement des Cayes.*

*Désirant autant qu'il est possible, mon cher général, faire finir les réclamations de Mr. Aury, relativement à ce qui lui est dû pour les réparations et ravitaillement faits à bord des goélettes **la Constitution** et **la Républicaine**, vous enverrez le colonel **Tate** à bord de ces bâtiments, afin qu'assisté du maître charpentier et du maître calfat, il dresse un procès-verbal estimatif de toutes les réparations qui ont été faites par M. Aury sur ces bâtiments depuis leur arrivée aux Cayes, tant dans les gréments, matures et voilures, qu'aux corps même des bâtiments. On prendra également une note exacte des provisions qui existaient à bord de **la Constitution** lors de la remise qui a eu lieu de cette goélette à M. Marimon. Vous garderez à l'arsenal, des Cayes à mes ordres, les pièces de canon de 16 en fonte qui ont été débarquées de la goélette **la Républicaine** afin de répondre d'une partie de ce que le gouvernement sera dans la nécessité de rembourser à M. Aury pour les choses qui lui sont dues.*

*Si M. Aury vous produit des passports ou lettres de conduites signées par M. Juan de Dios Amador, le dernier gouverneur de l'État de Carthagène, ou de M. Elias Lopez, lieutenant gouverneur du dit État, l'autorisant de se rendre avec ses bâtiments dans un port indépendant, vous le laisserez sortir du port des Cayes.*

*Vous m'enverrez le procès-verbal estimatif et la note des provisions qui vous auront été remis, afin de statuer ce que de justice à l'égard de M. Aury.*

*Je vous salue d'amitié,*

*Signé : Alexandre Pétion*

*P.S. J'entends parler de la pièce de canon débarquée de la goélette l'Étoile et qui a été mise à l'arsenal.*